



Date de révision : 20 mars 2023



Section 1 – Identification

Identifiant du produit : AZteroid FC 3.3

Usages recommandés : **Consulter l'étiquette du produit pour le mode d'emploi.**

Fabricant/Fournisseur : Vive Crop Protection Inc., 6275 Northam Dr. Suite 1, Mississauga, ON L4V 1Y8

Web: <http://www.vivecrop.com>

Soutien technique : support@vivecrop.com

Ventes : sales@vivecrop.com

Téléphone : 1-888-760-0187

Ligne d'urgence 24 heures : **ChemTel Inc.**

Amérique du Nord : 1-800-255-3924

Ailleurs qu'en Amérique du Nord: +1-813-248-0585

Section 2 – Identification des risques

Classification : La classification des risques suivante est conforme à la norme **29 CFR 1910.1200 [OSHA HCS 2012]** aux États-Unis d'Amérique et au **SIMDUT 2015** au Canada.

Toxicité aiguë par inhalation 4; irritation oculaire 2B

Éléments sur l'étiquette, y compris les conseils de prudence :

Mot indicateur : Avertissement

Mentions de danger : H320 Irritant pour les yeux ; H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence : Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard de pulvérisation; P264 Se laver avec soin après la manutention; P271 N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Section 3 – Composition/Renseignements sur les ingrédients

Substance	CAS	% Poids
Azoxystrobine	131860-33-8	34,3

Contient d'autres ingrédients qui ne sont pas classés comme dangereux ou qui sont présents à des concentrations justifiant leur inclusion dans cette FDS ou dont l'identité et la composition ne sont pas divulguées en tant que secret commercial en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200.

Section 4 – Premiers soins

Ingestion	P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Inhalation	P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

	P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact avec les yeux	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer; P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Contact avec la peau	P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Effet/symptôme, aigu et différé: Peut causer une douleur et irritation des voies respiratoires, une douleur aux yeux, la rougeur de la peau, des maux de tête et des étourdissements.

Section 5 – Lutte contre les incendie

Moyens d'extinction : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse anti-alcool, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

Risque particulier : Peut générer des vapeurs toxiques et irritantes.

Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome à adduction d'air pour combattre l'incendie.

Section 6 – Mesures en cas de déversement accidentel

Protection individuelle : Utiliser une protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection. Ne pas respirer les bruines ou les vapeurs de pulvérisation. Assurer une ventilation suffisante. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Précautions pour l'environnement : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les drains. Le déversement dans l'environnement doit être évité. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Absorber à l'aide de matériaux inertes et éliminer le produit conformément aux règlements locaux.

Section 7 – Manutention et entreposage

SGH Précautions relatives à la sécurité de manutention. P261 Éviter de respirer les bruines ou les vapeurs de pulvérisation ; P264 Se laver avec soin après la manutention ; P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conditions sécuritaires d'entreposage : P403 +P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé ; éviter les températures extrêmes.

Section 8 – Contrôles de l'exposition/Protection personnelle

Substance	OSHA PEL	ACGIH TLV	AOEL
Azoxystrobine	-	-	0,2 mg/kg/jour

Contrôles techniques : Ce produit est destiné à être utilisé à l'extérieur. Si nécessaire, assurer une ventilation locale et utiliser des procédures de confinement appropriées pour maintenir les niveaux de concentration dans l'air à un niveau sécuritaire.

Équipement de protection individuelle : Les personnes qui appliquent ou manipulent le produit doivent porter : une chemise à manches longues et un pantalon long; des gants résistant aux produits chimiques faits de matériel imperméable, tel que le chlorure de polyvinyle, le caoutchouc nitrile ou le caoutchouc butyle; des chaussures et des chaussettes.

Section 9 – Propriétés physico-chimiques

Apparence	Beige pâle
Odeur	Odeur moyenne d'ester
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7.52 @ 22,5°C
Point de fusion	Non disponible
Point de gel	Non disponible
Point d'ébullition initial/plage d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Limite d'explosivité inférieure	Non disponible
Limite d'explosivité supérieure	Non disponible
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,14 g/cm ³ @ 22,5°C
Solubilité	Non disponible
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible
Température d'auto-ignition	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	non-Newtonienne

Section 10 – Stabilité et réactivité

Réactivité	Oxydant puissant.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Réactions dangereuses	Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, émet des vapeurs toxiques ou des vapeurs irritantes.
Conditions à éviter	Températures élevées
Matières incompatibles	Oxydants puissants.



Date de révision : 20 mars 2023

Produits de décomposition dangereux	Aucune donnée disponible.
-------------------------------------	---------------------------

Section 11 – Renseignements toxicologiques

DL50 aiguë par voie orale	Rat : 5000 mg/kg
DL50 aiguë par voie cutanée	Lapin : > 5000 mg/kg (estimation)
DL50 aiguë par inhalation	> 2,21 mg/L
Irritation oculaire	Lapin : Opacité cornéenne et conjonctivite disparaissant après 72 heures
Irritation / Corrosion cutanée	Lapin : Léger érythème et/ou léger œdème (sévérité 1.0 - 2.0) disparaissant au bout de 72 heures.
Sensibilisation cutanée	Cochon d'inde : Non sensibilisant (formulation similaire)
Mutagénicité des cellules germinales	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	Non classé comme cancérigène par l'IARC ou l'ACGIH
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible.
STOT- exposition unique	Aucune donnée disponible.
STOT- exposition répétée	Aucune donnée disponible.
Risque d'aspiration	Aucune donnée disponible.
Symptômes d'exposition aiguë	azoxystrobine : peut causer une douleur et une irritation aux voies respiratoires, une douleur oculaire, une rougeur cutanée, des maux de tête et des étourdissements.
Symptômes d'exposition chronique	Aucune donnée disponible.
Interactions	Aucune connue

Section 12 – Renseignements écologiques (azoxystrobine) :

DL50 Oiseau	> 2000 mg/kg
DL50 alimentaire Oiseau	> 1179 mg/kg nourriture
Aiguë poissons 96 h	0,47 mg/L
Chronique poisson 30 j	0,147 mg/L CSEO
CE50 Aiguë invertébrés aquatiques	0,23 mg/L

CL50 Crustacés aquatiques aiguë	0,055 mg/L
Algue aiguë 72 h	0,36 mg/L
Abeille aiguë 48 h	> 25 µg/abeille
Ver de terre aiguë 14 j	283 mg/kg
TD50 Dégradation dans le sol	180
TD50 Photolyse dans l'eau	pH 7: 8.7
TD50 Hydrolyse dans l'eau	pH 7: stable
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible

Section 13 – Élimination : P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Les déchets de pesticides sont fortement dangereux. L'élimination inappropriée des résidus de pesticides, des solutions de pulvérisation ou des rinçures est une violation de la Loi fédérale. S'il est impossible de se départir de ces déchets conformément aux directives de l'étiquette, communiquer avec un responsable gouvernemental ou municipal des pesticides ou des matières résiduelles pour obtenir des directives. Dangereux pour l'environnement. Éviter tout déversement dans les égouts.

Section 14 – Données sur le transport

TMD (Canada) terrestre :
Non réglementé.

TMD (Canada) – Maritime ou vrac
Numéro de l'ONU : 3082
Classe : 9

Groupe de conditionnement : III
Nom d'expédition approprié : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n. s. a. (mélange à base d'azoxystrobine)

Autre : polluant marin
Étiquette : 9

Transport aérien (IATA)

N° ONU : 3082

Classe : 9

Groupe de conditionnement : III

Nom d'expédition approprié : Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n. s. a. (mélange à base d'azoxystrobine)

Autre : polluant marin (49 CFR 171.4)

Section 15 – Réglementation

Loi sur les produits antiparasitaires : Ce produit est un pesticide contrôlé par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences concernant l'étiquetage en vertu de la réglementation fédérale concernant les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les risques indiqués sur les fiches de données de sécurité (FDS) et sur les

étiquettes du lieu de travail des produits chimiques qui ne sont pas des pesticides selon la LPA. Les renseignements sur les risques devant être indiqués sur l'étiquette d'un pesticide figurent ci-dessous. L'étiquette présente aussi des renseignements importants, comme le mode d'emploi.

MISE EN GARDE – IRRITANT POUR LES YEUX
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut causer une irritation oculaire. Éviter le contact avec les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Laver les vêtements contaminés séparément avant de les porter à nouveau. Ne pas porter de chaussures contaminées.

N° d'homologation Loi sur les produits antiparasitaires : 34742

LIS/LES : Ce produit contient de l'azoxystrobine (ISO). L'azoxystrobine ne figure pas sur la LIS ni sur la LES du Canada.

Section 16 – Autres renseignements

AVIS LÉGAL : Vive Crop Protection, Inc. demande à tous les utilisateurs de ce produit d'étudier cette fiche de données de sécurité (FDS) et de prendre connaissance de tous les risques liés au produit et de toutes les informations relatives à la sécurité. Les données contenues dans cette FDS ne concernent que le produit précisément mentionné ici et ne concernent pas l'utilisation de ce produit en combinaison avec tout autre matière ou dans tout autre processus. Afin de promouvoir une utilisation sûre de ce produit, tous les utilisateurs doivent informer leurs employés, agents et sous-traitants des informations contenues dans cette FDS et de tous les autres dangers et renseignements relatifs à la sécurité du produit.
AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE FDS SONT CONSIDÉRÉES COMME EXACTES À LA DATE DE SA RÉDACTION, MAIS VIVE CROP NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT À LEUR EXACTITUDE OU À LEUR EXHAUSTIVITÉ. L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DU PRODUIT N'ÉTANT PAS DU RESSORT DE VIVE CROP, IL INCOMBE EN DERNIER LIEU À L'UTILISATEUR DE DÉTERMINER L'ADÉQUATION DE TOUT MATÉRIEL ET LES CONDITIONS D'UTILISATION SÉCURITAIRES DE CE PRODUIT PAR TOUTES LES PARTIES CONCERNÉES. VIVE CROP N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, NI QUANT À LA MANIPULATION OU L'UTILISATION INCORRECTES DU PRODUIT, NI QUANT AUX RISQUES INHÉRENTS À LA NATURE MÊME DU PRODUIT. TOUS LES MATÉRIAUX PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC PRUDENCE. BIEN QUE CERTAINS RISQUES SOIENT DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, VIVE CROP NE PEUT PAS GARANTIR QUE CE SOIENT LES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Vive Crop Protection et AZteroid sont des marques de commerce de Vive Crop Protection Inc. © 2023 Vive Crop Protection Inc.